

a pour eux ; mais elle ne fait pas loi. Celles à qui on les donne , en sont tellement maîtresses , que l'inclination de tout le Village ne scauroit les sauver , si elles ont envie de les jeter au feu ; si les faire mourir , si elles ont la volonté de leur donner la vie.

Les circonstances critiques où se trouvent ces malheureux , décident assez souvent de leur destinée. Leur perte est comme assurée , s'ils tombent dans une Cabane où l'on ait perdu beaucoup de Guerriers , ou quelque autre personne que ce puisse être , ne fut-ce qu'un enfant à la mammelle , dont le deuil est encore récent. Ils ne courent pas un moindre risque , si leur âge , leur physionomie & leur caractère ne plaisent pas , & font craindre qu'on n'en retirera pas de grands services , si on les donne à certaines Mégères , lesquelles se font un plaisir de leur inhumanité : ou bien si on les applique à des Cabanes pauvres , qui ne soient pas en état de reconnoître le présent ; de nourrir & d'habiller l'esclave. Les Jésuites ont sauvé plusieurs de ces malheureuses victimes , qu'ils ont retirez des feux de ces Barbares , en fournissant les présents nécessaires pour leur conservation.

Leur sort est bien-tôt décidé , si les personnes à qui ils sont donnez , se trouvent dans le Village. Mais si elles sont absentes , ces infortunez vivent jusqu'à leur retour dans une cruelle incertitude entre la vie & la mort. On leur donne néanmoins une liberté raisonnable ; ils ne sont ni liez , ni enchaînez , on les entretient dans l'espérance de la vie , & on se contente de veiller à ce qu'ils ne puissent pas s'enfuir. Souvent pour les tranquilliser , & pour les tromper mieux , on leur laisse ignorer dans ces occasions à qui ils ont été donnez.

*Fin du Tome troisième.*